



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide juridique

Question écrite n° 4198

Texte de la question

M. Pierre Micaux appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise à l'écart des plus démunis des systèmes d'aide juridique. Les associations humanitaires ne sont pas toujours armées pour résoudre des situations souvent inextricables qui nécessitent la compétence de juristes spécialisés. Or depuis la loi du 10 juillet 1991 seuls vingt conseils départementaux d'aide juridique, chargés d'évaluer et de mettre en oeuvre les politiques d'accès au droit ont été créés. Il s'agit là d'un résultat relativement médiocre qui ne permet pas en outre de répondre à une demande en constante augmentation. Dispensées par les tribunaux, les maisons de justice ou les mairies l'aide à l'accès au droit échappe encore aujourd'hui largement aux personnes en grande précarité. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui faire savoir quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour que soit réellement adapté le système actuel et que les exclus puissent enfin faire valoir leurs droits.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions d'accès des citoyens, et en particulier des plus démunis d'entre eux, à l'information juridique et à la connaissance de leurs droits fondamentaux est une de ses préoccupations essentielles. Dans cette perspective, une réflexion sur les moyens de renforcer l'effectivité de la deuxième partie de la loi du 10 juillet 1991, qui définit l'accès au droit et prévoit la création dans chaque département de l'aide juridique, a été engagée par les services compétents de la Chancellerie. Il est plus particulièrement envisagé de favoriser la création des conseils départementaux, au nombre de vingt-et-un à ce jour, en simplifiant leur constitution, et de faire en sorte que l'accès s'adresse en priorité aux personnes en situation ou en voie d'exclusion. A cet égard, la Chancellerie apporte d'ores et déjà son soutien financier à des associations qui ont pour objet d'assurer l'accès au droit des populations en situation de grande précarité et encourage les multiples expériences qui visent à développer l'information des citoyens sur leurs droits.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micaux](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4198

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3277

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 578